



Dossier d'inscription : Educateur spécialisé (ES)
Septembre 2024

CEMEA IDF
Service des admissions
65, rue des Cités
93306 Aubervilliers cedex

ES 2024

État civil

Dossier à remplir en lettres CAPITALES

Ces informations ont un caractère obligatoire et font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services administratif et pédagogique des CEMEA IdF.

PHOTO
A COLLER
ICI

M. Mme

Nom patronymique :

Nom marital :

Prénom :

Adresse du domicile :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Numéro de Sécurité Sociale :

Né(e) le : à :

Nationalité : Française CEE Autre

Avez-vous déjà participé aux épreuves d'admission à la formation au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé des CEMEA IdF ?

oui non

Nombre de présentations antérieures : _____

Diplômes scolaires, universitaires ou professionnels OBTENUS :

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT

Intitulé précis du diplôme	Lieu de scolarité (établissement et ville)	Année d'obtention
<i>Joindre copie des diplômes</i>		

Dernière classe fréquentée (ou dernier cursus universitaire effectué) :

Avez-vous effectué une préformation en travail social, si oui précisez l'organisme, l'année et le lieu :

Etes-vous en attente :

— **de l'obtention d'un diplôme** (*ex baccalauréat...*) (si oui, lequel) :

— **de la réussite d'un autre examen** (*exemple DAEU, ESEU...*) (si oui, lequel) :
.....

Votre niveau de formation (cocher la case correspondante) :

- Niveau 4 :** (Baccalauréat, DEFIS-TECMU, Examen spécial d'entrée à l'Université, DEME).
- Niveau 5 :** sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 (DUT, BTS, Instituteurs, DEUG, Formations sanitaires ou sociales : DEEJE, DEAS, DEUST).
- Niveau 6 :** Licence, Licence Professionnelle, BUT, Maitrise, Master 1, Master, Diplôme d'Etudes Approfondies, Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, Diplôme d'Ingénieur.

Etes-vous titulaire d'un diplôme étranger, précisez :
(*dont vous vous êtes assuré de l'équivalence auprès de votre rectorat*)

SYNTHESE DU PARCOURS SOCIAL ET PROFESSIONNEL

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT (Le plus complètement et précisément possible)

* Durée exprimée en mois temps plein (1 mois = 151 heures). Par exemple vous avez travaillé 300 heures sur deux ans (soit $300/151 = 1,9$), vous pouvez indiquer 2 mois. Si vous avez travaillé 75 heures ($75/151 = 0,49$) vous indiquerez 0,5 mois.

Emplois ou stages effectués dans le secteur sanitaire et social :

Poste occupé	Employeur	Quelle(s) année(s)	Durée en mois*
<i>Précisez le Total en mois</i>			

Emplois dans l'animation socio-culturelle :

Poste occupé	Employeur	Quelle(s) année(s)	Durée en mois
<i>Précisez le Total en mois</i>			

Emplois hors secteur social :

Poste occupé	Employeur	Quelle(s) année(s)	Durée en mois
<i>Précisez le Total en mois</i>			

Autres expériences et activités bénévoles (associatives, pratiques culturelles, humanitaires, artistiques, sportives, voyages et projets collectifs) :

Expériences / activités	Lieu	Quelle(s) année(s)	Durée en mois
<i>Précisez le Total en mois</i>			

VOTRE SITUATION ACTUELLE

En cours de scolarité (*préciser*) :

Le cycle :

L'établissement :

Salarié

CDI

CDD - Date de fin de contrat :

Autre (*préciser*) :

En recherche d'emploi

Date d'inscription à Pôle Emploi :

Dernier emploi exercé :

Autre (*préciser*) :

.....

VOTRE STATUT PENDANT LA FORMATION

(COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE)

ATTENTION : ce dossier n'est à remplir que si vous êtes demandeur d'emploi ou bénéficiaire du RSA. Dans le cas contraire, l'inscription se fait sur la plateforme Parcoursup.

Vous vous inscrivez dans le cadre de la formation initiale :

Rappel : La formation initiale est réservée aux étudiants n'ayant pas d'employeur.

*** Critères d'éligibilité du Conseil Régional pour pouvoir entrer en formation initiale :**

Sont éligibles à une prise en charge des frais de formation annuels par le Conseil Régional d'Ile de France :

- Les élèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins, inscrits ou non en Mission locale, à l'exception faite des apprentis ;
- Les élèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans, à l'exception faite des apprentis ;
- Les demandeurs d'emploi (catégorie A et B) inscrits à Pôle Emploi depuis 6 mois au minimum à l'entrée en formation, dont le coût de la formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi ;
- Les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'avenir) y compris en cas de démission ;
- Les bénéficiaires du RSA ;
- Les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

A l'entrée en formation, vous serez bénéficiaire :

de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF) ou de la Rémunération de Fin de formation (RFF)

Demander le dossier et les renseignements auprès de votre pôle emploi.

Date d'inscription à Pôle Emploi :

du RSA

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

Les étudiants qui, durant leur formation, arrivent en fin de droits ont la possibilité de faire une demande de la Rémunération des Stagiaires de la formation professionnelle par l'ASP et ce uniquement à compter de la 2^e ou 3^e année de formation effective, en relais de l'assurance chômage. Renseignements et dossier auprès du secrétariat des CEMEA.

Pièces à joindre au dossier et facturation

**Attention : Les dossiers incomplets sont rejetés,
le candidat ne pourra pas se présenter aux épreuves d'admission**

- Une lettre manuscrite de motivation
- Une photocopie de votre pièce d'identité
- Une photographie d'identité (*à coller sur la page 1 du présent dossier*)
- La photocopie de tous vos diplômes
- Une photocopie de votre attestation de carte vitale
- Pour les moins de 25 ans photocopie de l'attestation de Journée Défense et Citoyenneté
- Un chèque de 90 euros établi à l'ordre des CEMEA IDF** (Nous vous remercions d'inscrire au dos du chèque votre nom et prénom) correspondant à votre inscription à l'entretien individuel. **Ce chèque 15 jours avant l'entretien.**

Une facture acquittée vous sera délivrée sur demande après encaissement. Les frais restent acquis aux CEMEA dans le cas d'un abandon ou d'une absence au cours des épreuves. Toutefois, ils peuvent être remboursés, à hauteur de 80% si le candidat prévient le centre de formation au minimum huit jours avant les épreuves ou pour un motif grave et imprévisible justifié.

*NB : Le règlement peut s'effectuer en espèces en vous déplaçant au centre de formation.
Le paiement par mandat cash n'est pas accepté.*

Fait le _____ à _____

Signature du candidat